

Convocation du 03.04.2025

Conseillers exercice: 14 Présents : 11 début séance Votants : 11 puis 12 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze du mois de avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle de Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire.

Etaient Présents : CAUCHY Emmanuel, CRESPEAU Martial, DESAUBRY Maud, CORUBLE Jérôme, PICARD Philippe, LEROND Isabelle, MAHIEU Justine, MABILLE Brigitte, BOUVAERT Florence, MARTINEZ Florence, HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri, Formant la majorité des membres en exercice

Excusés et représentés : ROSAY Laëtitia (arrivée en cours de séance) donnant pouvoir à MARTINEZ Florence, DELBROUCK Jean donnant pouvoir à PICARD Philippe

Absent : GRANCHER Sébastien

Monsieur CRESPEAU Martial a été élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le compte-rendu de la séance en date du 17 mars 2025 transmis aux élus par voie dématérialisée.

VOTANTS : 11 POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11 +2 pouvoirs

Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

PARTICIPATION FINANCIERE ABONNEMENT AU TRANSPORT SCOLAIRE REGION NORMANDIE EVOLUTION DE LA TARIFICATION SCOLAIRE à compter de la rentrée prochaine : CONVENTION ET ANNEXE FINANCIERE

Pour rappel, la Région Normandie est compétente en matière de transport public routier : une convention financière retraçant les modalités des abonnements scolaires aux services régionaux et les dispositions financières avait été établie entre notre Collectivité et les services de la Région, lors de la séance du 04 février 2020 pour une durée de 5 ans. Cette convention arrivant à échéance cette année, Monsieur le Maire propose aux membres de conclure une nouvelle convention pour une durée de 5 années scolaires à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle tarification mise en place des services de la Région à compter de l'année 2025/2026 soit un montant de 140 € pour les familles dont le QF est sup à 500 € et 70 € pour les familles dont le QF est inf à 500 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'apporter un soutien aux familles héricourtaises sur cette évolution de prix basé sur la prise en charge de la moitié de l'augmentation soit 5 € (comme appliqué précédemment) **donnant 97.50 € de prise en charge communale sur le titre de transport pour les familles dont le QF est supérieur à 500 €** laissant aux familles un coût de 42.50 € et le maintien de la participation financière totale soit **un montant de 70 € sur les titres de transport des familles ayant la tarification solidaire (QF jusqu'à 500 €).**

Les Membres du Conseil Municipal, unanimement :

- ➔ autorisent M. le Maire à viser la convention relative à la participation financière à l'abonnement au transport scolaire pour une durée de 5 années à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,
- ➔ adoptent les nouveaux tarifs de transport scolaire avec la prise en charge financière communale comme proposés par Monsieur le Maire.

VOTANTS : 11 POUVOIRS : 2 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 11+2 pouvoirs

Arrivée de Mme ROSAY Laëtitia : Présents : 12 / Votants : 12 + 1 pouvoir

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 conforme au COMPTE DE GESTION 2024 dressé par le Receveur Municipal

Considérant le compte administratif 2024 laissant apparaître un excédent global d'un montant de **586 845.89 €**,

Après le retrait de Monsieur le Maire (conformément au CGCT article L2121-4) au moment du vote du Compte administratif (vote non pris en compte pour le calcul du quorum ainsi que signature), le Conseil Municipal approuve, le compte administratif pour l'exercice 2024 laissant apparaître un excédent global de **586 845.89 €**,

PARTICIPATION FINANCIERE ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNES ET SCOLARISES A L'ECOLE « LA RONDE DES COULEURS» ANNEE 2024/2025

Le Conseil Municipal d'HERICOURT EN CAUX décide :

➤ la participation financière des enfants domiciliés hors commune et scolarisés à l'Ecole d'HERICOURT EN CAUX concernant l'année scolaire 2024/2025 :

☒ participation de **700 euros** pour un élève de **classe élémentaire** (pour mémoire 680 euros – année 2023-2024)

☒ participation de **910 euros** pour un élève de **classe maternelle** (pour mémoire 890 euros – année 2023-2024) Adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS AVEC REPAS : toussaint/hiver/printemps/été

une FACTURATION basée selon le **quotient familial**, indice utilisé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales permettant de déterminer les aides aux familles (prise en compte de la composition et des ressources des familles). Proposition de la GRILLE TARIFAIRE SUIVANTE :

Tarif par enfant résidant à HERICOURT-EN-CAUX et à ROCQUEFORT :

	Quotient familial de la CAF		Tarifs 2024-2025	Tarif appliqué au 1 ^{er} juillet 2025
QF1	Inférieur ou égal à 749€	Journée	9.80 €	10.00 €
		Après-midi (13h30-17h30)*	4.20 €*	4.30 €*
		Forfait 5 jours	43.70 €	44.60 €
QF2	Entre 750 et 999€	Journée	10.80 €	11.00 €
		Après-midi (13h30-17h30)*	4.70 €*	4.80 €*
		Forfait 5 jours	49.00 €	50.00 €
QF3	Supérieur ou égal à 1 000€	Journée	11.80 €	12.00 €
		Après-midi (13h30-17h30)*	5.20 €*	5.30 €*
		Forfait 5 jours	53.60 €	54.70 €

**sauf aux vacances d'été (journée complète obligatoire)*

Tarif par enfant résidant HORS COMMUNE :

	Quotient familial de la CAF		Tarifs 2024-2025	Tarif appliqué au 1 ^{er} juillet 2025
QF4	Inférieur ou égal à 749€	Journée	12.10€	12.50 €
		Après-midi (13h30-17h30)*	4.60€*	4.80 €*
		Forfait 5 jours	54.90€	57.00*€
QF5	Entre 750 et 999€	Journée	13.15€	13.65 €
		Après-midi (13h30-17h30)*	5.10€*	5.30 €*
		Forfait 5 jours	59.70€	62.00€
QF6	Supérieur ou égal à 1 000€	Journée	14.20€	14.80 €
		Après-midi (13h30-17h30)*	5.60€*	5.80 €*
		Forfait 5 jours	64.50€	67.00 €

**sauf aux vacances d'été (journée complète obligatoire)*

Adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

ACCUEIL PERISCOLAIRE / TARIFS à compter de la rentrée scolaire 2025/2026

Proposition de la GRILLE TARIFAIRE SUIVANTE :

LE MATIN accueil ouvert à partir de 7 h 30 jusqu'à 8 h 20

Tarif par enfant résidant à HERICOURT-EN-CAUX et enfant résidant HORS COMMUNE :

	Tarif 2024/2025	Tarif appliqué à la rentrée scolaire 2025-2026
Tarif unique	1,30€	1,35€*

**amplitude horaire périscol matin a été allongé de 15 mn depuis le 01.01.2024 sans hausse tarifaire de 7h45 à 7h30*

LE SOIR accueil ouvert à partir de 16H30 à 18 h 00

Tarif par enfant résidant à HERICOURT-EN-CAUX et enfant résidant HORS COMMUNE :

	Tarif 2024/2025	Tarif appliqué à la rentrée scolaire 2025-2026
Tarif unique	2.45 €	2.50 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

GARDERIE DU MERCREDI AVEC REPAS Rentrée scolaire 2025/2026

Proposition de la GRILLE TARIFAIRE SUIVANTE :

De 8 h à 18 h 00 ou à la demi journée garderie du mercredi des enfants de 3 à 12 ans + mise en place de la préparation d'un repas permettant d'offrir un repas unique aux enfants.

Tarif par enfant résidant à HERICOURT-EN-CAUX et enfant résidant HORS COMMUNE :

	<i>Tarif rentrée scolaire 2024-2025</i>	<i>Tarif appliqué à la rentrée scolaire 2025-2026</i>
Journée complète avec REPAS	11.60 €	11.80 €
Matin 8h-13h avec REPAS	7.20 €	7.30 €
Après-midi 14h-18h	5.10 €	5.20 €
Après-midi – enfant participant à une activité proposée par l'USH le mercredi après-midi	2.50 €	2.60 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

PRIX DES REPAS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2025 / 2026

Proposition de la GRILLE TARIFAIRE SUIVANTE :

Tarif par enfant scolarisé résidant à HERICOURT-EN-CAUX et à ROCQUEFORT :

	Quotient familial de la CAF	Tarifs 2024-2025	<i>Tarif appliqué à la rentrée scolaire 2025-2026</i>
QF1	Inférieur ou égal à 749€	3.80 €	3.90 €
QF2	Entre 750 et 999€	4.00 €	4.10 €
QF3	Supérieur ou égal à 1000€	4.20 €	4.30 €

Tarif par enfant scolarisé résidant HORS COMMUNE :

	Quotient familial de la CAF	Tarifs 2024-2025	<i>Tarif appliqué à la rentrée scolaire 2025-2026</i>
QF4	Inférieur ou égal à 749€	4.30 €	4.40 €
QF5	Entre 750 et 999€	4.50 €	4.60 €
QF6	Supérieur ou égal à 1 000€	4.70 €	4.80 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

SUBVENTIONS COMMUNALES ANNEE 2025

La répartition des subventions communales pour l'année 2025 est la suivante :

Union Sportive Héricourtaise : 2 805 € / Comité des Fêtes : 1 375 € / Loisirs Héricourt : 836 € / Club Saint Mellon : 200 € / Anciens Combattants : 600 € / Boule Héricourtaise : 297 € / Coopérative Scolaire : 1 500 € / Coopérative Scolaire Classe Découverte : 670 € / Loisirs Héricourt au titre de l'intégration Souplesse et détente : 242 € / Croix Rouge Française : 150 € / ADMR : 110 € / Comité de Jumelage : 990 € / Sapeurs Pompiers : 700 € / Téléthon : 132 € / Restos du Cœur : 132 € / Les Sources : 636 € / Lutte contre le Cancer : 143 € / Les lettres Grainvillaises : 150 € / Baby Caux : 260 € / Ateliers de Sophie : 260 € / HeptaLéo : 240 € / Cantonale des Anciens Combattants : 200 € / Cavaliers de la Durdent : 240 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

PARTICIPATION COMMUNALE CCAS 2025

Monsieur le Maire propose le versement d'une participation au Centre Communal d'Action Sociale d'un **montant total de 22 500 €** (15 350 euros pour le fonctionnement du CCAS et 7 150 € pour le financement de la partie animation auprès de l'ensemble des seniors héricourtais notamment pour l'organisation du repas du mois d'octobre ainsi que la distribution des colis de Noël). A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 22 500 € au titre de la participation communale du CCAS au BP 2025.

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

SUBVENTION D'EQUIPEMENT SDE 76

Considérant la réalisation des travaux de Génie Civil et des travaux de réseaux électriques réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie 76 ; la Commune verse sa participation en investissement sous forme de subvention d'équipement au compte 2041482 chapitre 204 ;

L'instruction budgétaire M57 abrégée prévoit également que les subventions d'équipement versées imputées sur les comptes 204 doivent faire l'objet d'un amortissement ; proposition d'une durée de 10 années ;Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide la durée d'amortissement de 10 ans pour toutes les dépenses effectuées au compte 2041482** et valide ainsi les tableaux d'amortissement concernant :

la dépense d'inventaire 204182-EP005-2024 pour 9 571.49 € :

Durée	Exercice	Annuité	Opérations ORDRE BUDGETAIRE	
Année 1	2025	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 2	2026	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 3	2027	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 4	2028	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 5	2029	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 6	2030	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 7	2031	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 8	2032	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 9	2033	957.14	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 10	2034	957.23	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040

la dépense d'inventaire 204182-EP007-2024 pour 7 145.12 € :

Durée	Exercice	Annuité	Opérations ORDRE BUDGETAIRE	
Année 1	2025	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 2	2026	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 3	2027	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 4	2028	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 5	2029	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 6	2030	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 7	2031	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 8	2032	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 9	2033	714.51	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 10	2034	714.53	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040

la dépense d'inventaire 204182-EP008-2024 pour 3 573.97 € :

Durée	Exercice	Annuité	Opérations ORDRE BUDGETAIRE	
Année 1	2025	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 2	2026	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 3	2027	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 4	2028	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 5	2029	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 6	2030	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 7	2031	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 8	2032	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 9	2033	357.39	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 10	2034	357.46	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040

la dépense d'inventaire 204182-EP010-2024 pour 1 473.11 € :

Durée	Exercice	Annuité	Opérations ORDRE BUDGETAIRE	
Année 1	2025	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 2	2026	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 3	2027	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 4	2028	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 5	2029	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 6	2030	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 7	2031	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 8	2032	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 9	2033	147.31	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 10	2034	147.32	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040

la dépense d'inventaire 204182-EP011-2024 pour 1 836.39 € :

Durée	Exercice	Annuité	Opérations ORDRE BUDGETAIRE	
Année 1	2025	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 2	2026	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 3	2027	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 4	2028	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 5	2029	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 6	2030	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 7	2031	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 8	2032	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 9	2033	183.63	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 10	2034	183.72	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040

la dépense d'inventaire 204182-EP012-2024 pour 27 256.57 € :

Durée	Exercice	Annuité	Opérations ORDRE BUDGETAIRE	
Année 1	2025	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 2	2026	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 3	2027	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 4	2028	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 5	2029	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 6	2030	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 7	2031	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 8	2032	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 9	2033	2 725.65	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040
Année 10	2034	2 725.72	Dép fonct article 681 chap 42	Rec inv article 2804182 chap 040

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la présentation du Budget primitif 2025,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif 2025 de la Commune de Héricourt en Caux comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 988 370.00 €

Recettes : 988 370.00 €

En section d'investissement :

Dépenses : 1 055 478.00 €

Recettes : 1 055 478.00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

Commission Publications, Manifestations et vie associative**ENCADREMENT ACCUEIL DE LOISIRS DU 07 AU 31 JUILLET 2025**

L'accueil de loisirs est programmée du lundi 07 au 31 juillet 2025 pour les enfants âgés de 4 à 13 ans pour thème « *Bienvenue à Zooland* » ; au programme : ateliers manuels, activités sportives, grands jeux, différentes sorties

ENCADREMENT

Proposition de l'équipe d'encadrement pendant la session :

- Directrice (BEATEP) : Mme DUMONT Florence, agent communal,
- Animatrice directrice adjointe (MASTER MEEF /CAP AEPE) : Pauline LANGLOIS (agent communal)
- Animatrice (CAP accompagnant Educatif Petite Enfance) : Laura HINFRAY (agent communal)
- Animateur (BPJEPS LTP) : Mylène BEAUFILS (contrat apprentissage communal)
- **Besoin de recrutement de 2 agents pour assurer les fonctions d'animateur correspondant à un besoin saisonnier de 18 jours + 7 heures correspondantes aux heures d'installation et 20 heures de préparation, rangement et installation,**
- animateurs bénévoles (stagiaires BAFA)
- 1 agent de restauration scolaire : Nelly LEMONNIER , agent communal

Unaniment, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à :

➔ cet encadrement,

→ la création de 2 postes d'animateur pour exercer les fonctions correspondant à un besoin saisonnier : contrat du 05 au 31 juillet 2025 d'une durée totale de 153 heures réparties en 1 journée d'installation de 7 heures + 18 jours x 7 h + 20 heures de préparation,

→ et autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat et les conventions de bénévolat.

Cette dépense sera prélevée à l'article 6413 chapitre 12 du Personnel Section de fonctionnement budget primitif 2025. VOTANTS : 12 POUVOIRS : 1 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 12+1 pouvoir

Commission Publications, Manifestations et vie associative

Monsieur CRESPEAU, Maire Adjoint en charge du Service Publications, Manifestation et vie associative présente la programmation des évènements à venir :

→ le jeudi 08 mai à partir de 11 h 00 de la Commémoration de l'Armistice de 1945 célébrée au Monument aux Morts en présence des autorités locales, des Anciens Combattants, de la Gendarmerie, du Corps des Sapeurs Pompiers ainsi que des enfants avec le dépôt d'une fleur au Monument commémoratif des Soldats,

→ le vendredi 23 mai 2025 : manifestation de la fête des mères 19 h Salle de la Résidence des Sources

Centre Communal d'Action Sociale

Mme DESAUBRY Maud, responsable du Centre Communal d'Action Sociale fait part de l'organisation du Salon de la Fête des Mères programmé le Vendredi 09 mai prochain avec la présence de nombreux exposants de produits culinaires (saucissons, bières), de produits artisanaux, de beauté, déco ...et lance une invitation à tous les membres du Conseil Municipal et de leur entourage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close

M. CAUCHY Emmanuel	
M. CRESPEAU Martial	
Mme DESAUBRY Maud	
Mme ROSAY Laëtitia	Arrivée en début de séance
M. CORUBLE Jérôme	
M. PICARD Philippe	
Mme LEROND Isabelle	
Mme MAHIEU Justine	
Mme MABILLE Brigitte	
Mme BOUVAERT Florence	
Mme MARTINEZ Florence	
M. HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri	
M. DELBROUCK Jean	Excusé donnant pouvoir à PICARD Philippe
M. GRANCHER Sébastien	Absent